



MARCO-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

L'AFTERWORK

#RencontreTonMaire
Octobre 2018



**Police Municipale / Sécurité routière /
Sécurité publique**



marcq-en-baroeul.org

[@villedemarcq](https://www.instagram.com/villedemarcq)

Sommaire

LES INSTANCES QUI ASSURENT LA SÉCURITÉ DES MARCQOIS 2

- La Police Municipale p3
- La Police Nationale p3
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance p4

LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ MIS EN PLACE 4

- Un système de vidéoprotection déployé dans toute la ville p4
- Opération Tranquillité Vacances p4
- Autres dispositifs p4
- Les chiffres clés de la sécurité à Marcq p5
- Numéros à retenir p5

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET LE CODE DE LA ROUTE À MARCQ 6

- La sensibilisation à la sécurité routière p6
- Formation au Brevet de Sécurité Routière avec le FCP p6
- Intervention de la Police Municipale dans les écoles et les collèges p7

LES INSTANCES QUI ASSURENT LA SÉCURITÉ DES MARCQOIS

LA POLICE MUNICIPALE

3 missions principales : sécurité, tranquillité et salubrité

Les agents de la Police Municipale sont des fonctionnaires territoriaux qui, sous l'autorité du Maire, assurent et exécutent dans la limite de leurs attributions, des missions de sécurité, de tranquillité et de salubrité publiques, et notamment :

- Le bon ordre (troubles de voie publique, surveillance des lieux de rassemblement, foires, manifestations...)
- La sûreté (prévention des actes délinquants, vols, dégradations)
- La sécurité (prévention des accidents, sécurisation des voies de circulation, stationnement, zone bleue, dépôts sur le domaine public, divagation des animaux...)
- La salubrité (dépôts sauvages, nettoyages des terrains...)
- Et la tranquillité publique (nuisances sonores).

Au titre de ces missions, elle est en mesure de sanctionner ces infractions au code pénal.

Un rôle majeur pour préserver le cadre de vie des Marcquois

Les policiers municipaux sont placés sous l'autorité du Maire dont ils appliquent les pouvoirs de police. Ils sont assermentés par le Tribunal de Police et agréés par le Procureur de la République et le Préfet. Ils sont habilités à constater et à relever toutes les infractions à caractère pénal par des procès verbaux ou des rapports. Ils peuvent relever l'identité des contrevenants et les verbaliser. Ils sont autorisés à interpeller le ou les auteur(s) d'un flagrant délit pour une présentation immédiate à l'officier de police judiciaire territorialement compétent.

LA POLICE NATIONALE

La Police Municipale et la Police Nationale travaillent en étroite collaboration, dans le cadre d'une convention qui définit leurs missions respectives et communes. Cette convention est renouvelée tous les trois ans. Des contacts journaliers sont établis entre les deux Chefs de police afin que des mesures, instructions et consignes similaires soient transmises aux équipes.

La distinction entre les deux services de forces de l'ordre s'établit sur les missions administratives et judiciaires. C'est la Police Nationale qui gère le dépôt et le suivi des plaintes, mène les investigations et traite les dossiers qui lui sont transmis par le parquet de Lille. Ces missions ne font pas partie des attributions de la Police Municipale.



Tous les mois, l'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité, le Chef de service de la Police Municipale et le Commandant de la Police Nationale se réunissent pour faire le point sur les dossiers en cours.

Les missions menées par la Police Municipale et la Police Nationale sont similaires lorsqu'elles se déroulent sur la voie publique. Elles peuvent prendre la forme de contrôles routiers, d'actions de sécurisation ainsi que de participation au dispositif « Opération Tranquillité Vacances ».

LE POLICIER MUNICIPAL	LE POLICIER NATIONAL
Il agit dans sa commune	Il agit sur l'ensemble du territoire
Il est sous les ordres du Maire	Il est sous les ordres du Préfet
Il ne peut intervenir qu'en cas de flagrant délit ou de crime	Il est habilité à mener des enquêtes
Ils collaborent au quotidien pour assurer le maintien de l'ordre et pour veiller à la sécurité et à la tranquillité des habitants.	

LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Cette instance privilégiée de concertation sur les priorités en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance est présidée par le Maire. Elle se compose de membres de droit (le Préfet, le Procureur de la République et un représentant du Conseil Général) ainsi que des institutions et organismes publics ou privés concernés afin de mener une réflexion et une action concertées pour trouver des axes d'amélioration. Les cellules de veille permettent l'élaboration de stratégies coordonnées de lutte contre la délinquance, l'échange d'informations sur les actes commis sur la commune et les moyens mis en œuvre pour y répondre, ainsi que la promotion d'initiatives en matière de prévention.

LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ MIS EN PLACE

UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION DÉPLOYÉ DANS TOUTE LA VILLE

La ville de Marcq-en-Baroeul est équipée de 170 caméras. Les enregistrements sont visualisés en direct au Centre de Supervision Urbain. L'objectif est de surveiller mais aussi de fournir aux enquêteurs de police ou de gendarmerie, sur leur réquisition, des informations sur des faits délictuels, criminels ou accidentels.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Sur simple formulaire rempli au commissariat, chacun peut voir son domicile surveillé par les policiers nationaux ou municipaux lors de ses vacances, pendant une durée maximale de 3 semaines consécutives. Cette surveillance est effectuée par des patrouilles qui viennent régulièrement sur place au cours de la période souhaitée, et ce afin de détecter les anomalies.

AUTRES DISPOSITIFS

La Police Municipale réalise des actions de prévention inopinées visant à prévenir et protéger l'ensemble des usagers de la route (automobilistes, cyclistes, piétons...). Elle veille ainsi à réduire

les dangers et les accidents sur le territoire en sensibilisant la population. Néanmoins, elle est habilitée à sanctionner toute les infractions au Code de la Route dans la commune. Elle peut également, lors d'une infraction, soumettre l'automobiliste à un dépistage d'alcoolémie ou de produits stupéfiants sur l'accord de l'Officier de Police Judiciaire.

La Police Municipale mène également des campagnes de prévention au sein des écoles élémentaires et secondaires, sur demande des directeurs d'établissements scolaires.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET LE CODE DE LA ROUTE À MARCQ



Opération de sécurité routière - 3 octobre 2018

LA SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une opération de sécurité routière entre la Police Nationale et les Polices Municipales des Villes de Marcq-en-Baroeul, Roubaix, Croix, Wasquehal et La Madeleine a été menée le mercredi 3 octobre 2018. Une cinquantaine de policiers étaient mobilisés toute une après-midi afin de lutter contre les infractions routière à travers 8 points de contrôle le long du Grand Boulevard.

Délits routiers, excès de vitesse, alcoolémie au volant...cette grande opération de contrôle avait pour but de sensibiliser les usagers et réduire les comportements dangereux.

FORMATION AU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AVEC LE FCP



Remise du Brevet de Sécurité Routière à 6 jeunes suivies par le FCP et la police municipale le 17 octobre dernier

Dans le cadre d'un partenariat entre le FCP et la police municipale, six jeunes ont suivi différents modules sur le thème de la sécurité routière, les addictions...

Un projet innovant, véritable challenge à la fois pour les jeunes que les éducateurs du FCP et les policiers municipaux. Après plusieurs mois de formation théorique et pratique menée par la police municipale, le FCP et plusieurs partenaires, ces jeunes ont reçu leur brevet de sécurité routière (BSR) leur permettant de conduire un engin motorisé à deux roues.

Volontaires, les jeunes ont appris à maîtriser leur véhicule et à ne plus avoir une conduite dangereuse, pour eux et pour les autres. Le plus : avoir réussi à créer un échange respectueux entre les jeunes et les policiers municipaux

INTERVENTION DE LA POLICE MUNICIPALE DANS LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES

La Police Municipale de Marcq-en-Barœul intervient régulièrement dans les écoles et les collèges marquois : l'objectif est d'informer les élèves sur la sécurité routière et sur les bonnes pratiques à vélo, un des moyens de transport les plus utilisés par ces élèves.



Sensibilisation des enfants de CP de l'école Raymond Derain à la sécurité routière, et distribution de gilets orange par la police municipale

LES CHIFFRES CLÉS DE LA SÉCURITÉ À MARCQ

1 CENTRE
DE SUPERVISION URBAIN



3 VÉHICULES



5 MOTOS



DES ARMES

REVOLVERS, FLASHBALLS ET MATRAQUES

170 CAMÉRAS

**1 INDICATEUR
DE VITESSE MOBILE**



1 RADAR



21 POLICIERS MUNICIPAUX

12 AGENTS DE SURVEILLANCE ET 1 AGENT D'ACCUEIL

NUMÉROS À RETENIR

En cas d'urgence, 24h/24

Police Secours



Commissariat de Police Nationale de Marcq-en-Barœul

89 rue Raymond Derain - Tél. 03 20 66 20 00

Ouvert en permanence.

Permanence plaintes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h – En dehors de ces horaires, rendez-vous à l'Hôtel de Police, 19 rue Marquillies à Lille.

Police Municipale de Marcq-en-Barœul

111 avenue Foch

03 20 45 43 36

Du lundi au samedi, de 8h à 23h

et **patrouille de nuit 7 nuits/7.**

En dehors de ces horaires, appelez le 17.

Objets trouvés : Police Municipale de Marcq-en-Barœul

111 avenue Foch. 03 20 45 43 36

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



MARCO-EN-BAROEUL
UN ART DE VIVRE

L'AFTERWORK

#RencontreTonMaire



marcq-en-baroeul.org

[@villedemarcq](https://www.instagram.com/villedemarcq)